

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 mars 2016

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 21 mars 2016 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 11 mars 2016. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHARTNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM., BONTEMPS Geneviève, GEILLER Philippe, GUTLEBEN Cécile, HANSER Geoffrey, HORN Carmen, JEGGY Fabrice, KLEIN Nicolas, LANG Christelle, RIBER Geoffrey, TREHIOU Eric, VOGT Sylvie ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. KLEIN Nicolas donne procuration à Mme SCHILDKNECHT Nathalie
Mme MASSON Laurence donne procuration à Mme BOOG Françoise
Mme BILLAUDEAU Christelle, Mme SCHMINCK-HANSER Laura, M. LELOUP Yannick

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 février 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Remboursement anticipé de prêt
4. Budget service général
 - A. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015
 - B. Affectation des résultats
 - C. Vote du taux des taxes
 - D. Approbation du budget primitif 2016
5. Budget service eau – assainissement
 - A. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015
 - B. Affectation des résultats
 - C. Vote du prix de l'eau – redevance assainissement
 - D. Approbation du budget primitif 2016
6. Budget annexe rue de Réguisheim
 - A. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015
 - B. Affectation des résultats
 - C. Approbation du budget primitif 2016
7. Demande de subvention
8. ONF
 - A. Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes (Annexe 1)
 - B. Approbation de l'Etat d'assiette
9. Droit de préférence
10. Validation du schéma de mutualisation (Annexe 2)
11. Motion régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle (Annexe 3)
12. Permis de construire
13. Droit de préemption
14. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 04 février 2016

Le procès-verbal de la réunion du 04 février 2016 n'appelle pas d'observations et est approuvé.
Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme Sylvie VOGT en qualité de secrétaire de séance.

3. Remboursement anticipé de prêt

Par délibération en date du 28 novembre 2012 le Conseil Municipal avait décidé de souscrire auprès du Crédit Mutuel Porte aérienne un prêt de 500 000 € pour la construction d'un atelier communal.

A ce jour la cession de terrains permet de dégager le financement pour le remboursement par anticipation de ce prêt, à savoir 430 225,39 € comprenant le capital + les indemnités de remboursement anticipé.

Après délibération le Conseil Municipal :

- décide le remboursement par anticipation de ce prêt,
- autorise le Maire à engager ce remboursement et à signer tous les documents y afférant,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

4. Service général

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Maire donne lecture du compte administratif 2015, puis cède la présidence à M. FURLING Armand, 1^{er} Adjoint, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	922 596,00 €
	Recettes	1 323 299,43 €
	Excédent de	400 703,43 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	373 262,03 €
	Recettes	639 121,91 €
	Excédent de	265 859,88 €
	Restes à réaliser	109 800,00 € (à déduire de l'excédent)

d'où un excédent global de 556 763,31 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2015, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015.

B. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif 2015 et constatant qu'il fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	400 703,43 €
Excédent d'investissement	265 859,88 €

Le compte administratif 2015 présentant un excédent en fonctionnement et en investissement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.

Les restes à réaliser d'un montant de 109 800 € sont couverts par un virement de la section de fonctionnement.

C. VOTE DU TAUX DES TAXES

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2015 pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation : 6.30 %
Foncier bâti : 7.30 %
Foncier non bâti : 27.80 %

D. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 08 mars 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 063 253,43 €
	Recettes	1 063 253,43 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 040 715,31 €
	Recettes	1 040 715,31 €.

5. Service eau-assainissement

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Maire donne lecture du compte administratif 2015, puis cède la présidence à M. FURLING Armand, 1^{er} Adjoint, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	106 646,99 €
	Recettes	153 452,87 €
	Excédent de	46 805,88 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	43 671,65 €
	Recettes	37 589,90 €
	Déficit de	6 081,75 €

d'où un excédent global de 40 724,13 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2015, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015.

B. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif 2015 et constatant qu'il fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	46 805,88 €
Déficit d'investissement	6 081,75 €

le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 6 081,75 € pris sur l'excédent de fonctionnement en couverture du déficit d'investissement.

C. VOTE DU PRIX DE L'EAU ET DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir :

- le prix de l'eau à 2,15 € par m³ ;
- le montant de la location compteur à 30 € par an.
- la taxe d'assainissement à 39 € par personne et par an.

D. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 08 mars 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	194 524,13 €
	Recettes	194 524,13 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	94 880,88 €
	Recettes	94 880,88 €.

6. Budget annexe rue de Réguisheim

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Maire donne lecture du compte administratif 2015, puis cède la présidence à M. FURLING Armand, 1^{er} Adjoint, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	226 550,00 €
	Recettes	256 800,00 €
	D'où un excédent de	30 250,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	00,00 €
	Recettes	00,00 €

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2015, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015.

B. AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif 2015 présentant un excédent de fonctionnement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.

C. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2016. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 08 mars 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 073 550,00 €
	Recettes	1 073 550,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	650 050,00 €
	Recettes	650 050,00 €.

7. Demande de subvention

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du collège Champagnat d'Issenheim d'une subvention pour alléger le coût d'un voyage scolaire concernant un enfant domicilié dans la commune et décide d'allouer la somme de 20 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

8. ONF

A. Programme des travaux d'exploitation - État de prévision des coupes

Le Conseil Municipal a pris connaissance du programme des travaux d'exploitation 2016 et de l'état de prévision des coupes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les travaux de maintenance pour un montant estimatif de 598,50 € HT, de sylviculture pour un montant estimatif de 1 615,34 € HT et de prestation d'attribution des lots de fonds de coupe pour un montant estimatif de 560 € HT présentés par l'ONF en forêt communale de Meyenheim pour l'exercice 2016
- d'approuver l'état prévisionnel des coupes chablis et bois non façonné pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes de 3 000,00 € pour un volume de 140 m³ ;
- de déléguer le Maire pour les signer et pour approuver par voie de convention ou de devis leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Les crédits correspondants à ces programmes, soit :

598,50 € HT (658,35 € TTC) pour les travaux de maintenance,
1 615,34 € HT (1 776,87 € TTC) pour les travaux de sylviculture,
560,00 € HT (672,00 € TTC) pour les travaux divers,
sont inscrits au budget primitif 2016.

B. Approbation de l'Etat d'Assiette 2017

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles forestières à marteler dans les groupes de régénération. La proposition « d'état d'assiette des coupes » pour l'année 2017 concerne la parcelle 22 d'une surface de 2 hectares 46.

Après délibération le Conseil Municipal approuve l'État d'Assiette 2017.

9. Droit de préférence

Mme Cécile GUTLEBEN quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'exercer son droit de préférence concernant les parcelles :

- n°41 section 22 sise Obere Hart Unter Teil d'une superficie de 28 ares 03 ca
- n°42 section 22 sise Obere Hart Unter Teil d'une superficie de 28 ares 09 ca.

10. Validation du schéma de mutualisation

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-15631 du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales (CTR) ;

VU la loi n°2014-50 du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 3 décembre 2015

Après délibération, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au Schéma de mutualisation.

11. Motion régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Le Conseil Municipal de la commune de Meyenheim souhaite témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, il soutient sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

12. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis suivants :

- Permis de construire pour un aménagement de combles et construction d'une terrasse, sise 8 rue de l'Eglise, déposé par Monsieur KUENTZ Christophe,
- Permis de construire pour un bâtiment de compagnie sis Quartier Dio, déposé par le Ministère de la Défense.

13. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant la parcelle n° 215/5 section 28 sise Rivage de l'III d'une superficie totale de 9 ares 14 ca.

14. Divers

Au cours de la séance du 23 février 2016 les délégués du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin ont décidé :

- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la rue des Acacias à Munwiller pour un montant estimé à 203.528 € HT,
- d'approuver les orientations budgétaires 2016,
- d'autoriser M. VONAU, Vice-Président, à signer la convention de conseil et d'assistance aux collectivités avec l'ADAUHR,
- d'approuver le projet d'avenant technique n°2 au Plan Local de Redynamisation du Haut-Rhin,
- d'autoriser le versement à la Commune de Meyenheim d'un fonds de concours d'un montant de 83 200 € pour financer le raccordement de la commune au réseau gaz naturel indispensable à la viabilisation de la zone d'activité,
- d'autoriser le Président à signer la convention tripartite de répartition du financement du raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de la commune de Meyenheim à intervenir avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin et la commune de Meyenheim.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- l'attribution et la signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour la conception, l'aménagement et la viabilisation de la ZA de Niederhergheim Est au Cabinet Concepteur d'Aménagement Durable de Ribeauvillé pour un montant de 14 216,40 € HT,
- l'attribution de la mission de levés topographiques de la ZA de Niederhergheim Est au Cabinet JUNG de Guebwiller pour un montant de 3 975 € HT,
- l'attribution du marché de fourniture de 20 bacs de 770 litres pour la collecte sélective des déchets recyclables à la Société Omnium de Fretin pour un montant de 2 235,80 € HT,
- l'attribution de la mission d'élaboration de la déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU d'Ensisheim, de Meyenheim et de Niederentzen au Bureau d'étude OTE Ingénierie de Illkirch pour un montant de 24 060 € HT.

La séance est close à 22 h.

